

2024 DSOL 24 : Subventions relatives au fonctionnement de trois bagageries parisiennes au titre de 2024 (77 088€) et subvention d'investissement pour une bagagerie (55 000€).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et plus particulièrement de son action n°32, la collectivité parisienne a souhaité inscrire dans la durée son soutien aux bagageries afin de « développer de nouveaux leviers pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et à la rue ». Le Pacte 2 élaboré en 2022 poursuit cet objectif dans son action n°23.

Les bagageries sont, en effet, des lieux où les personnes sans domicile fixe orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Plus de 430 bénévoles assurant l'accueil contribuent à créer un climat convivial, en offrant aux usager.es une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. Ils.elles s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des sans-abri.

La Ville de Paris souhaite que ces bagageries soient un outil d'intégration pour les usager.es. À cet effet, elle encourage les initiatives visant à les faire participer et à les rendre acteur.rices de la vie et du fonctionnement des bagageries (permanences assurées en tant que bénévoles, adhésion à l'association et possibilité de siéger au Conseil d'Administration).

Il existe à ce jour 10 bagageries qui fonctionnent à Paris. Trois d'entre elles sont installées au sein de bains douches municipaux : Bagages et Rue (Paris 4^{ème}) avec 17 casiers, la Bagagerie 188 située 188, rue de Charenton Paris 12^{ème} qui dispose de 100 casiers, et la Bagagerie 11000 potes située dans les Bains douches Oberkampf Paris 11^{ème} qui propose l'usage de 88 casiers. Ces bagageries disposent de locaux dans le cadre de conventions de mise à disposition signées avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS).

Une bagagerie, financée sur fonds propres, a ouvert en mai 2018 dans les locaux (la Crypte) de l'église Saint François Xavier (Paris 7^{ème}) avec 22 casiers

disponibles, gérée par l'association Sourire de Saint François Xavier, en étroite collaboration avec la Bagagerie Antigél (15^{ème}).

Les six autres occupent des locaux indépendants entièrement dédiés à leur activité de bagagerie. Il s'agit de la bagagerie des Halles (association Mains Libres, Paris 1^{er}), la Bagagerie Cœur du Cinq (Paris 5^{ème}), la Bagagerie Solidaire 14 (Paris 14^{ème}), la Bagagerie Antigél (Paris 15^{ème}), la Bagagerie du Canal (Paris 19^{ème}), la Bagagerie 20 (Paris 20^{ème}).

Ces bagageries sont soutenues depuis leur création par la Ville de Paris, essentiellement pour couvrir leurs dépenses de loyer et charges locatives.

Enfin, la Ville de Paris poursuit son objectif de développer l'offre de bagageries, en accompagnant les nouveaux projets d'installation par le financement de travaux et de matériel. Ces projets sont souvent soutenus par les Parisiens eux-mêmes, via le Budget Participatif.

Ainsi trois nouvelles bagageries sont en cours de réalisation dans trois arrondissements et devraient ouvrir leurs portes en 2024 :

- Dans le 6^{ème}, un projet financé par le budget d'investissement de la Ville, porté par l'association La Pause du 6^{ème}
- Dans le 17^{ème}, un projet soutenu par le BPP, porté par l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles,
- Dans le 18^{ème}, un projet soutenu par le BPP, porté par l'Ordre de Malte, « La Bagagerie de la Chapelle »

Par ailleurs, la fin des travaux de la Bagagerie Solidaire 14 pour une installation au Pavillon Troubadour, prévue en décembre a dû être reportée à mars 2024. La bagagerie 14 déménagera alors dans ses locaux définitifs et offrira une capacité de 50 casiers. L'association sollicite donc le financement des 3 mois de loyers de la bagagerie temporaire.

La Bagagerie du 6 s'est vue attribuer une subvention au titre de 2024 dans le cadre de la délibération DSOL 2023 – 159. Les bagageries des 17^{ème} et 18^{ème} arrondissement sollicitent la prise en charge par la Ville de Paris des loyers et charges locatives 2024.

Au regard de l'intérêt social de l'action de ces trois bagageries financées en fonctionnement par la Ville, dont deux sont des structures nouvelles dans deux nouveaux arrondissements, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 870€** pour le financement de 3 mois de la bagagerie temporaire gérée par l'Association Bagagerie Solidaire 14 (14^{ème}),
- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de **21 218€** pour la bagagerie de l'association Solidarité Chrétienne des Batignolles (17^{ème}),
- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention de fonctionnement d'un montant de **52 000€** pour la bagagerie gérée par l'association Ordre de Malte France (18^{ème}).

- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, une subvention d'investissement d'un montant de **55 000€** pour compléter le financement des travaux de la bagagerie gérée par l'association Ordre de Malte France (18^{ème}) et en particulier la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité nécessaire pour obtenir une autorisation ERP (Etablissement Recevant du Public).

Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris